

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE du jeudi 29 mai 2008

MEMBRES Présents avec voix délibérative :

Collège A : A. SPIQUEL - JJ FABRE - C. FOLLET - S. PIECHOWIAK

Collège B : A.V. HALLOT-GAUQUIE - A.M. KRASS - M. HAMROUN - E. PANIER - F. BOUCHART - F. GOICHOT - P. GOUTIN

Collège BIATOSS : E. DERUY - D. DIONET - A. JOLY - H. MARTIN

Collège Usagés : C. HOLYCK - P. KASPERSKI - M. LEVY - V. ROLLIN

Pouvoirs :

Collège A : S. GOUAZE à M. HAMROUN

Collège B : J.M. RAVIART à P. GOUTIN

Collège usagés : Q. MALLET à V. ROLLIN

Membre de droit :

F. DESPRES, Secrétaire Général

Monsieur SENECHAL qui préside ce Conseil remercie les participants et rappelle l'ordre du jour de cette première séance qui se limite à un seul point :

- la désignation des personnalités extérieures du CEVU de notre université proposées par Mme la Présidente.

Monsieur SENECHAL rappelle également que seuls sont présents aujourd'hui les membres élus à ce Conseil.

Il souligne l'importance désormais dévolue au CEVU pour la vie de l'établissement puisque le conseil d'Administration de l'UVHC ne peut se prononcer sur les points intéressants les études et la vie universitaire que si le CEVU a émis un avis.

Il est ensuite procédé à l'appel et à la présentation des personnes qui siègent aujourd'hui et les pouvoirs accordés sont répertoriés.

La parole est ensuite donnée aux membres du conseil.

Monsieur PIECHOWIAK s'interroge sur la nomination du Vice-Président étudiant prévue par la loi LRU parmi les membres étudiants élus du conseil des études et de la vie étudiante.

Monsieur SENECHAL lui répond que cette élection aura lieu lors du prochain CEVU programmé le jeudi 19 juin.

En complément Monsieur Le Secrétaire Général donne lecture de l'article 17 des statuts de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis. Un appel à candidature a été lancé et les postulants peuvent se manifester auprès de Mme La Présidente jusqu'au 13 juin ; une candidature spontanée peut toujours apparaître le jour même de la réunion du conseil dédiée à cette élection.

Madame SPIQUEL pose une question sur les pouvoirs.

Il lui est rappelé qu'un élu ne peut être en possession que d'un seul pouvoir.

AVIS SUR LA LISTE DES PERSONNALITES EXTERIEURES NOMMEES PAR LA PRESIDENTE.

Monsieur Le Secrétaire Général rappelle que le CEVU comprend des représentants élus et nommés.

Les quatre personnalités extérieures sont proposées selon le regroupement suivant :

- 1 représentant des collectivités territoriales (désigné par ceux-ci)
- 2 représentants des activités économiques
- 1 personnalité désignée à titre personnel

(cf. statuts de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis - chapitre 4, art. 15-1 b)

Les membres du conseil doivent donc se prononcer aujourd'hui sur la totalité des noms inscrits sur la liste.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- 20 voix pour l'approbation des personnalités extérieures proposées par Mme La Présidente
- 2 abstentions.

Monsieur SENECHAL remercie les participants et donne rendez vous le 19 juin prochain pour la prochaine séance et précise que dans toute la mesure du possible, les séances du CEVU se déroulent le jeudi après-midi.

La séance est levée à 16h30.

Le Président de séance
Vice Président de l'UVHC

Professeur O. SENECHAL